Bulletin d'information N° 14 du

PPECF
Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts

La certification forestière, bientôt une contrainte réglementaire au Gabon ?

Le 26 septembre 2018, le Président de la République du Gabon SE M. Ali BONGO ONDIMBA a décidé de fixer 2022 comme année butoir pour certifier toutes les concessions forestières du Gabon suivant le standard de « Gestion durable ». Une annonce qui s'arrime au Plan Stratégique Gabon Emergent, lequel vise à «gérer durablement la forêt gabonaise et positionner le Gabon comme un leader mondial du bois tropical certifié ». La tenue d'un forum national sur « la généralisation de la certification dans la filière forêt-bois au Gabon » les 22 et 23 novembre 2019, sis à l'Agence Nationale de Promotion des Investissements-ANPI (Libreville), a ainsi, répondu, à la directive du Chef de l'Etat au

Gouvernement gabonais, en proposant un plan d'action pour accompagner les exploitants vers la certification.

Ainsi, le forum a permis de : i) catégoriser les opérateurs de la filière forêt-bois du Gabon, en vue de la définition des types d'appuis à apporter ; ii) présenter les principaux schémas de certification présents en Afrique centrale; iii) présenter quelques initiatives en matière d'information forestière et de traçabilité des produits forestiers ; iv) identifier les attentes des parties prenantes pour garantir l'accompagnement des entreprises vers la certification ; v) préparer un plan d'actions pour l'accompagnement des entreprises vers la certification.

Les travaux ont connu la participation d'une soixantaine de personnes, issue des administrations en charge des forêts et de l'environnement du Gabon, et du secteur privé. La COMIFAC, la KFW et le PPECF, ont été sollicités dans le cadre spécifique du panel 4 (identification des mécanismes d'appuis aux opérateurs en faveur de la certification forestière), panel au cours duquel « le Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) » a été présenté par M. Martin BOSTROEM (Chargé de projet KFW), comme mécanisme d'accompagnement des opérateurs privés engagés vers la certification».

A l'issue des travaux, des observations et recommandations ont été adressées aux différentes parties prenantes au processus de certification, en vue de la mise en œuvre harmonieuse de la décision présidentielle. En savoir plus

---

Comment assurer une gestion durable des forêts du bassin du Congo : un deuxième think tank s'est tenu au siège de l'ATIBT à Nogent sur Marne, du 8 au 10 janvier 2019

La certification forestière a grandement contribué à l'amélioration des pratiques des exploitants forestiers tropicaux du bassin du Congo, toutefois, ces dernières années ont été marquées par un ralentissement voire un recul de la certification, du fait entre autres, des difficultés économiques de la filière qui a conduit à la cession de plusieurs concessions certifiées à de nouveaux exploitants. Aussi, un dispositif qualifié de « think tank » a été mis en place sous la direction de l'ATIBT dans l'objectif de faire avancer une réflexion susceptible de pallier les principales difficultés du moment. Ainsi, La première édition du think tank, qui s'est tenue en mai 2018, à Nogent sur Marne (France), a permis d'élaborer un plan d'actions autour de cinq composantes thématiques. Le PPECF, quant à lui, a choisi de porter la thématique « valoriser les services rendus par les forestiers.

A la suite de la première édition, une deuxième réunion du think tank s'est tenue, du 8 au 10 janvier 2019, à Nogent sur Marne, au siège de l'ATIBT. L'objectif de cette deuxième rencontre était d'évaluer les avancées enregistrées depuis le 1er Think tank, et de poursuivre les réflexions visant à stabiliser, puis augmenter les surfaces forestières certifiées en Afrique centrale. Les travaux ont permis entre autres de : (i) présenter les nouvelles propositions en adéquation avec les activités réalisées sur les derniers mois, (ii) créer un espace pour générer de nouvelles idées, (iii) discuter avec les experts du Think tank de l'opportunité et la faisabilité des idées soumises, (iv) impliquer les membres des Think tank dans les actions à mener.

A l'issue des échanges, des axes thématiques ont été définis/révisés, et des leaders thématiques ont été identifiés. En savoir plus

---

Le processus PAFC/PEFC est relancé en Afrique centrale

Le PEFC International est une alliance entre systèmes nationaux de certification de gestion durable des forêts. Depuis 2011, le PEFC a mis en place une initiative pour accompagner le développement de systèmes nationaux endossables (PAFC) dans le Bassin du Congo. Rappelons que, la certification PAFC est aujourd'hui présente au Gabon et en cours de révision, et le Cameroun est très avancé. Il existe également une association PAFC en République du Congo, qui poursuit son développement sous la coordination de Mme Paulette EBINA officiellement désignée comme point focal PAFC Congo. Cette dernière aura entre autres, pour mission d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route PAFC Congo, consolidée en novembre 2017 par la signature à Helsinki (Finlande), d'un protocole tri partite entre le Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement (MEFDDE), l'ATIBT et le PEFC. S'agissant de la RCA et la RDC, il y a un intérêt certain du secteur privé à la certification PEFC, mais pour l'instant, rien n'est encore initié. Par ailleurs, le Bureau Veritas est désormais accrédité par le COFRAC pour conduire des audits suivant le schéma PAFC Gabon. Pour rappel, une formation d'auditeurs sur le schéma de certification forestière PAFC GABON notamment son standard de gestion durable des forêts a été tenue les 19 et 20 Septembre 2017 au siège de l'UFIGA Gabon.

Vu les efforts consentis dans la sous-région, le PEFC Council propose aujourd'hui, une nouvelle approche soutenue par le PPECF, et mise en œuvre par l'ATIBT : développer un système de certification régional PAFC, avec des « annexes pays » qui intègreront les spécificités de chaque législation, d'ici fin 2020.

A l'issue de la réunion de clarification qui s'est tenue à Libreville, les 22 et 23 novembre 2018, et portant sur la déclaration présidentielle du 26/09/2018 à Mevang – Gabon (annonçant 2022, comme année butoir, pour certifier FSC toutes les concessions forestières du Gabon), il ressort, les enseignements suivants: i) la certification FSC-FM « demeure une solution de gestion

forestière responsable, reconnue internationalement, avec des offres adaptées aux besoins et à diverses catégories d'acteurs, une solution qui génère des impacts positifs aussi bien pour les forêts, les marchés, que la société d'aujourd'hui et de demain» ; ii) cependant, le Standard PAFC Gabon (PEFC) répond tout aussi bien, aux spécificités et aux besoins des forêts gabonaises. « L'avantage fondamental des normes nationales est qu'elles sont spécifiquement conçues pour respecter les conditions environnementales, socio-économiques, culturelles et juridiques du pays ».

Par conséquent, l'intervention portant sur la mise en œuvre d'une approche régionale de développement des systèmes de certification PAFC en Afrique centrale, peut démarrer sans réserve, avec l'ATIBT comme maître d'œuvre. En savoir plus

---

Le bureau régional FSC® déploie sa stratégie dans le bassin du Congo

Consciente de la baisse récente des superficies certifiées FSC® dans le bassin du Congo (de 5,4 millions à 4,9 millions en moins d'une année), le bureau FSC® régional est engagé vers le renforcement de sa présence dans le bassin du Congo, en vue de l'accroissement de superficies forestières gérées de manière responsable, ceci pour répondre positivement aux attentes du secteur, principalement en conduisant des actions au niveau de la filière « Producteurs – Transformateurs/Importateurs ». Ainsi, avec le soutien du PPECF, le bureau régional FSC® prévoit de : i) tester les nouveaux outils issus du secteur privé pour lutter contre le changement climatique; ii) finaliser le module EFIR en l'intégrant à la procédure FSC®, pour démontrer l'impact de la gestion forestière responsable sur les services écosystémiques ; iii) renforcer les capacités des communautés et des populations locales du bassin du Congo ; consolider les acquis du « groupe d'experts Autochtones », établi dans le cadre du projet FAO-EU FLEGT, et le pérenniser. De plus, les acheteurs de produits FSC® peuvent utiliser la boîte à outil pour étoffer leur rapport de durabilité (sustainability reporting) et démontrer leurs progrès et leurs actions en faveur de l'environnement. Ils pourront prochainement, également utiliser la déclaration FSC® pour les services écosystémiques, à l'issue d'un audit initial ou de surveillance.

Par ailleurs, le changement de paradigme sur l'exploitation des forêts d'Afrique centrale, présenté et discuté au 2ème think tank de l'ATIBT (10 janvier 2019), a été confirmée par une recommandation centrale à savoir «réfléchir à une valorisation de la forêt à l'ha, et non pas au m3 », ce qui conduirait

à valoriser plusieurs « compartiments» connexes à la valeur bois (produis non ligneux, chimie verte, transformation des déchets).

Ainsi, les actions spécifiées dans le programme FSC® bassin du Congo, rencontrent la plupart des recommandations du deuxième think tank ATIBT, notamment l'objectif de pouvoir délivrer une attestation pour services écosystémiques rendus, lors des audits FSC-FM. Ceci passerait entre autres par cinq points clé : i) l'adaptation du guide FSC 30006 pour le contexte forestier tropical du bassin du Congo ; ii) la formation de bureaux de certification ; iii) un test d'application de la méthode de l'évaluation des services écosystémiques chez deux entreprises ; iv) la formation à la méthode d'un pool d'auditeurs par la réalisation d'un "pré audit blanc" ; v) l'appui financier du PPECF à des audits pilotes.

Cependant, le contrat de subvention au FSC régional bassin du Congo a été signé au mois de décembre 2018, marquant le démarrage de l'intervention. A noter que le PPECF a été informé de la désignation de Mme Nathalie BOUVILLE pour assurer la « Coordination FSC bassin du Congo », suite au départ de M. Mathieu SCHWARTZENBERG.

Coaching PPECF vers la certification : de nouvelles sociétés souscrivent à l'accompagnement du PPECF (coaching)

Pour rappel, la procédure pour bénéficier du coaching PPECF vers un certificat prévoit chronologiquement : l'envoi d'une candidature via un formulaire de demande spécifique ; la réalisation d'un diagnostic préalable ; et l'engagement de l'entreprise formalisé dans un contrat de partenariat signé avec PPECF. Plusieurs sociétés forestières ont ainsi adressé, depuis novembre 8, à la cellule de gestion (CgP) du PPECF, une demande de coaching vers un certificat de leur choix.

En réponse aux requêtes de concessionnaires, plusieurs missions de diagnostic ont été organisées, notamment chez SOMIVAB, TTIB, SBL, ASI et BSO (au Gabon), chez STBK (au Cameroun) et chez SEFCA (en République Centrafricaine). Sur la base de l'expertise du PPECF, un plan d'actions et une évaluation des coûts ont été réalisés. A ce jour, plusieurs contrats de coaching sont en cours.

De nouvelles requêtes ont été récemment reçues au PPECF en fin 2018, notamment par les entreprises ASIA Congo, SEYFD, SIFCO (en République du Congo); REMERINK GROUP, SEEF (au Gabon) et IFCO (en République Démocratique du Congo). Des diagnostics seront ainsi, programmés dans les prochains mois.

Une page entièrement dédiée au mode opératoire d'une requête de coaching est disponible à l'url: http://www.ppecf-comifac.com/requete-de-coaching.html.

Un guide vers la certification forestière est en cours d'élaboration

Parmi, les causes avancées pour expliquer les difficultés économiques de certaines entreprises, figure la baisse des volumes exploitées en 2ème, voire 3ème rotation. Il est donc essentiel, pour un concessionnaire de renforcer la connaissance de sa forêt et de se conformer aux nouvelles directives du Ministère de tutelle. Parmi elles, citons, au Cameroun, la récente lettre-circulaire ministérielle n°0086 (18 mai 2016) qui impose aujourd'hui, aux concessionnaires forestiers des reboisements annuels de l'ordre de 50 ha/ UFA/an. Par ailleurs, au Congo, des unités rattachées au Service National du Reboisement (SNR) ont été créées pour la mise en œuvre des reboisements dans les concessions forestières, tandis qu'au Gabon, le Fonds Forestier National (FFN) a été mis en place au début des années 2010 afin d'assurer entre autres les tâches de reboisement. Les autres pays de la région ne sont pas en reste, avec des encouragements plus ou moins prononcés vers la restauration des forêts dégradées.

Dans ce contexte, l'ASBL Nature+ a transmis en juillet 2019 une proposition au PPECF, portant sur l'élaboration d'un guide sylvicole, qui ambitionne de compiler des connaissances techniques et économiques, afin de fournir des conseils et des recommandations pragmatiques aux concessionnaires et aux gestionnaires de forêts communales ou communautaires. Par ailleurs, l'intervention rejoint l'objectif opérationnel 4.2.2 de la COMIFAC qui traite des besoins de reboisement forestier.

Deux mois après le début de l'intervention, l'état d'avancement montre que : i) la compilation et le traitement des données mobilisées par Nature+ / Gembloux Agro bio Tech sont réalisés à 80%; ii) la compilation et le traitement des données complémentaires externes (institutions nationales, sociétés forestières, CIRAD) sont en cours, tandis que les missions complémentaires de remesurage de plantation sont prévus pour le premier trimestre 2019 ; iii) une synthèse bibliographique est en cours notamment à travers la recherche d'autres descriptions sylvicoles dans la littérature, et iv) une première structure du guide a été élaborée, en collaboration avec une infographe professionnelle.
La rédaction proprement dite du guide devrait débuter courant février 2019. Par ailleurs, un guide de bonnes pratiques EFIR en Afrique centrale, produit en 2017 par Nature+ sur financement PPECF I, est désormais accessible sur le site web du PPECF. En savoir plus

Optimiser le transport fluvial du bois en Afrique Centrale: une étude démarre au nord Congo

Le bois est un produit qui nécessite beaucoup de « logistique » et très coûteux en frais de transport. Malgré de nouvelles infrastructures routières, le handicap économique des opérateurs du Nord Congo, ne s'est pas réduit, d'après l'étude menée par le bureau FRM, en Mars 2016. En effet, cette étude a évalué le surcoût moyen logistique du m3 issu de ces forêts à environ 80 euros, soit plus de 25 % de la valeur de mise à FOB. Ce qui pour le volume originaire de cette région, représente un budget global de 56 millions d'euros. Par conséquent, les solutions pour pallier /compenser cette situation défavorable ne peuvent venir que d'une optimisation logistique, notamment en tirant parti de tout avantage naturel compétitif, comme le transport fluvial et ferroviaire.

Ainsi, le PPECF a-t-il été sollicité pour contribuer au financement d'une étude dite « bathymétrique » réalisée par le GIE-SCEVN (Service commun d'entretien des voies navigables Congo – RCA), entre le PK 71 et le PK 460 de la basse Sangha. Il est principalement attendu que cette intervention optimise le convoyage fluvial jusqu'à Pointe Noire, par l'étendue de la période de navigabilité et l'augmentation de la capacité de chargement sur chaque convoi.En savoir plus

Forêts communautaires : une approche holistique du soutien du PPECF aux forêts d'Afrique centrale

A côté du domaine permanent forestier, il ne faudrait pas négliger les millions d'hectares affectés aux forêts communautaires. Selon les statistiques du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le Cameroun compte environ 460 forêts communautaires créées pour une superficie de près de 1.700.000 hectares de forêt. Par ailleurs, prévues dans le code forestier gabonais depuis plus de quinze ans, les forêts communautaires sont en nombre croissant. Ces forêts communautaires permettent notamment d'alimenter les unités de transformation industrielles, majoritairement locales ; mais elles sont également conçues pour favoriser le développement des communautés par l'exploitation d'un agrosystème forestier.

Les forêts communautaires font donc, aussi, l'objet de plans d'aménagement (simplifiés) et peuvent prétendre à des labels de gestion durable. Toutefois, la très grande majorité des attributaires de forêts communautaires ne disposent pas des compétences et des moyens nécessaires pour atteindre une certification.

Pour leurs venir en aide, le PPECF s'est rapproché du SAILD [ONG qui appuie déjà, certaines forêts communautaires du Cameroun au respect de la légalité, à travers une solution logicielle appelée « Community Timber Tracks - COTTRACKS »], dans le but d'expérimenter une nouvelle approche d'organisation et de fonctionnement basée sur une centrale de prestation de services (CPS) qui répondrait à leurs besoins en dehors de ce que les bénéficiaires de forêts communautaires ne peuvent résoudre par eux-mêmes (conseils techniques, dossiers de crédits, commercialisation, etc.).

Pour payer ces services, il est nécessaire d'améliorer très sensiblement, les revenus issus de ces forêts. Ainsi, l'intervention proposée par le PPECF vise une amélioration significative des prix de vente des arbres, par une plateforme de courtage en ligne (à ne pas confondre avec un observatoire des prix), qui permettrait une émulation des prix de vente, à la façon d'un site d'enchères publiques.

Par ailleurs, le PPECF a reçu une requête du groupe REMERINK GROUP INDUSTRIES (RGI), unité de transformation basée au Gabon, pour une étude de faisabilité d'une certification FSC@ de groupe sur un ensemble de forêts communautaires adossées à Remerink group, qui leur fournirait un support technique pour : i) l'aménagement et la gestion de leur forêt ; ii) l'exploitation du bois et sa commercialisation, iii) la formation du personnel, et iv) assurer les approvisionnements en bois d'origine responsable sur le long terme.

Lutte contre le VIH SIDA dans le secteur forestier du bassin du Congo : bientôt une approche régionale

Les statistiques des entreprises forestières indiquent des taux de prévalence VIH-SIDA très élevés sur les sites forestiers. En réaction, au Cameroun, le GFBC (Groupement de la Filière Bois du Cameroun) capitalise aujourd'hui (avec l'appui de différents bailleurs dont la GIZ et la KFW) un ensemble de bonnes pratiques en la matière, qui se traduit par la mise en œuvre, en commun, d'activités de lutte contre le VIH-Sida, la tuberculose et le paludisme dans les concessions forestières du Cameroun. En république du Congo, la Congolaise Industrielle du Bois (CIB) du Groupe OLAM met en œuvre un Programme de prévention dans sa concession de Pokola (Congo) depuis 2009, en collaboration avec plusieurs partenaires dont le Gouvernement Congolais, soutenu par la création d'une clinique médicale qui prend en charge des personnes sous traitement ARV. On note également une très bonne dynamique, en cours de consolidation chez IFO du Groupe DANZER.

Face à la menace que constitue le VIH à l'échelle du secteur forestier d'Afrique centrale, et dans le soucis d'enclencher une démarche continue de pratiques forestières durables, le GFBC avec l'appui du PPECF a-t-il organisé un séminaire du 07 au 10 décembre 2015, pour partager son expérience auprès d'un large panel de participants, comprenant, entre autres, des responsables QHSE d'entreprises forestières (de la RCA, du Congo et du Cameroun) et de hauts fonctionnaires des Ministères de la santé de ces pays. Le succès de cette rencontre a été tel qu'un groupe de travail a été mis en place, avec pour mission, « la création d'un Projet sous régional de lutte contre le VIH ». Dans le prolongement de cet atelier, des initiatives importantes ont été déployées par ce groupe, notamment une mission de présentation de la démarche auprès des différents acteurs basés en République du Congo.

La présente intervention, portée par le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC), s'inscrit donc dans le prolongement de la démarche enclenchée au sein du « Groupe de Travail sous régional VIH SIDA». L'objectif de l'intervention, est de soutenir la bonne dynamique observée dans les concessions forestières du bassin du Congo, et capitaliser les bonnes pratiques mises en place. L'intervention entend à l'horizon 2020, établir une politique harmonisée et efficiente de lutte contre le VIH-SIDA l'échelle du secteur forestier du bassin du Congo. En savoir plus

La certification forestière : quels impacts sur la biodiversité ?

Les forêts tropicales comptent parmi les écosystèmes biologiquement les plus riches sur terre, et pourtant elles appartiennent à l'un des biomes les plus menacés. Néanmoins, les concessions forestières certifiées couvrent de grands espaces des forêts naturelles du bassin du Congo, et constituent des ilots importants dans la conservation de la faune, mais aussi sur le plan social (cf. CIFOR a publié en 2014, les résultats d'une étude comparative sur l'impact social de la certification). Néanmoins, à l'heure actuelle, il n'y a pas de mode opératoire précis et clair quant à la façon dont le suivi faunique doit être effectué, et quel est le niveau jugé « satisfaisant ». Très souvent, cela crée quelques difficultés lors des audits de certification des entreprises.

Au moment où, les Etats du bassin du Congo, montrent une volonté nouvelle de rendre obligatoire l'exploitation forestière certifiée (Gabon, RDC et Congo), il est donc opportun d'accompagner les entreprises par des outils de management pragmatiques et efficients.

Ainsi, deux doctorants sont sur le terrain, pour élaborer un guide de gestion de la faune, accessible aux concessionnaires et mettant en œuvre les dernières technologies disponibles (caméra-trap, géolocalisation, etc.)». En savoir plus

Promouvoir et valoriser les essences tropicales africaines : un défi majeur pour la durabilité des concessions forestières du bassin du Congo

La promotion des essences peu connues, à travers des études, des tests de caractérisation et des campagnes de communication sur des marchés ciblés, est une nécessité absolue pour assurer la pérennité du modèle « concession certifiée » d'Afrique centrale. Ce constat a été repris dans les recommandations émises lors des derniers fora internationaux du bois africain, notamment le « FSC business forum », le forum africain du bois, et le « race wood show ATIBT », tenus en marge du Gabon wood show (en juin 2018). Par ailleurs, le groupe de réflexion du « think tank », dont la première édition a été tenue au mois d'avril 2018 à Nogent sur marne (France) sous la direction de l'ATIBT, en a fait une priorité de son plan d'actions, lequel vise à : i) améliorer l'image du bois et l'exploration de nouveaux marchés; ii) redonner de la valeur aux forêts ; iii) valoriser les services rendus par les forestiers ; se rapprocher des opérateurs asiatiques.

Ainsi, une formation ATIBT est en préparation visant à promouvoir une amélioration des rendements matière par le classement des sciages, ceci en collaboration avec des sociétés forestières (CIB-OLAM, Pallisco, Wijma et Précious Wood).

S'agissant de la promotion des LKTS, l'ATIBT a pu identifier 12 essences jugées prioritaires (Tali, Limbali, Kanda, Mukulungu, Lati, Longhi, Alep, Eveuss, Osanga, Monghinza, Okan et Ossoko), sur la base d'un questionnaire élaboré à l'attention des concessionnaires du bassin du Congo, et autres acteurs de la filière (brokers, scieries, entreprises de 1ère ; 2ème, et 3ème transformation). Par ailleurs, en collaboration avec Gembloux Agro-bio Tech et le laboratoire Wallon de technologie du bois, une approche multi-facteurs se met en place, dans laquelle, le bois ne sera plus la seule valeur de l'exploitation, mais sera renforcé par d'autres produits, en particuliers des molécules à haute valeur ajoutée. Cette approche si elle s'avère prometteuse, modifiera les paramètres intrinsèques de certaines essences, quant aux taux de reconstitution et plus généralement, aux conditions assurant leur exploitation durable.

Améliorer l'image des bois tropicaux en Europe: le programme marketing de l'ATIBT entre dans une nouvelle phase

Le « Programme Marketing » de l'ATIBT a été lancé en 2014, avec le soutien de la KFW (PPECFI). Son objectif était de mieux comprendre les marchés bois tropicaux et trouver les leviers stratégiques permettant de stimuler les débouchés des bois issus d'une gestion durable des forêts. Les premières investigations marketing menées en 2014 ont fait ressortir une double difficulté :

i) l'image : sur le plan environnemental (déforestation), social (destruction des ressources sans bénéfice local) et légal (peu de connaissance et de crédibilité des labels) et;
ii) le produit : mauvaise connaissance technique (prescripteurs et consommateurs) et difficulté du positionnement par rapport aux autres matériaux, y compris les bois européens.
L'étude a également démontré l'engagement des gestionnaires forestiers du bassin du Congo, dans l'amélioration permanente de leurs pratiques et leur volonté de s'associer à un programme marketing pour valoriser leur filière.

Les conclusions de l'étude ont débouché sur la création de la marque inclusive FAIR & PRECIOUS, destinée à promouvoir l'image des gestionnaires forestiers certifiés via une démarche de certification reconnue par l'ATIBT
La signature d'un nouveau contrat de financement avec le PPECF / KFW, ouvre ainsi une nouvelle phase du programme marketing, qui prévoit sur les années 2018 et 2020, une série d'actions complémentaires notamment : i) développer des outils numériques et réseaux sociaux (sites internet ATIBT, Fair & Precious et MyTropicalTimber, newsletter ATIBT, etc.); ii) éditer des outils de communication tels des flyers et des plaquettes sur les dix engagements de Fair & Precious s, des vidéos et autres, iii) redynamiser le concept Web TV pour le montage et la diffusion d'images depuis les baïs des concessions forestières; iv) organiser, participer à des évènements importants, expositions, salons, etc. ; v) développer des synergies avec la plateforme STTC.

Ainsi, le programme marketing Fair & Precious a-t-il entamé une action de relations presse depuis le dernier trimestre 2018 avec des correspondants dans six pays européens (Allemagne, France, Italie, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Espagne) qui ont d'ores et déjà envoyé deux communiqués de presse de présentation de la marque, de ses engagements et de ses objectifs. Par ailleurs, le programme marketing a lancé une campagne d'adhésion « Official Partners » de la marque, notamment par l'élaboration d'une charte F&P et par une convention de partenariat, sous-tendue par un formulaire de demande d'adhésion accessible en ligne.

A noter qu'une rencontre a eu lieu le 28 janvier à la CITES, et ce dernier est disposée à collaborer avec l'ATIBT dans le cadre de son programme marketing, notamment en vue d'une étude sur les espèces « menacées » du bassin du Congo. D'autres partenariats sont en voie d'opérationnalisation notamment avec IDH STTC rencontré le 17 janvier.

La méthode SROI, pour une évaluation participative et consensuelle du PPECF II

La méthode SROI a été développée au début des années 2000 par le REDF (Roberts Enterprise Development Fund) aux USA, inspiré respectivement de "l'analyse coût-avantage" et du "reporting social" (ESSEC IIES, 2011, p.8). L'idée a ensuite été reprise par des think tanks britanniques, en particulier la NEF (New Economics Fondation), et promue par le SROI Network. Le retour social sur investissement (SROI) est un cadre d'analyse pour mesurer et rendre compte d'une conception élargie de la valeur incluant les coûts et les bénéfices à la fois sociaux, environnementaux et économiques (bénéfices qui ne sont pas des nécessairement monétarisés). La méthode a été officiellement endossée par le gouvernement britannique en 2009, lors de la publication par le "UK Cabinet Office for Third Sector" d'un guide officiel sur la méthode SROI (Community Sector Council NL, 2013). Ce guide fait aujourd'hui office de référence, il a été traduit en français par "l'École supérieure des sciences économiques et commerciales - Institut de l'innovation et de l'entrepreneuriat social" (ESSEC IIES) en 2011 et mis à jour en 2012. C'est un outil qui vise ainsi, à promouvoir les actions participant à la réduction des inégalités sociales, de la dégradation environnementale, et à l'amélioration du bien-être. Le SROI a connu un développement important ces dernières années.

A noter que le dispositif S&E du PPECF II, propose un indicateur spécifique qui permet d'évaluer la performance du programme, à travers cette méthode « SROI ».

Les premiers résultats d'interventions, notamment enregistrés dans le cadre de [l'Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon-ALEFI (contrat C123) et l'appui à l'évaluation et à la remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB des sociétés CIB, IFO et Rougier Mokabi (contrats C125/C126)] ont permis de faire une estimation toute provisoire, du ratio SROI du PPECF, au moyen de « proxys ». La simulation conduit à un ratio coûts/bénéfices PPECF II compris entre 4 et 5, ce qui signifie que chaque € de financement PPECF, génère actuellement autour de 4 € de bénéfices. Autrement dit, 1 € induit un changement de la situation qui peut être valorisé à environ 4 €. Cette valeur, est évidemment très spéculative, puisque calculée sur un trop faible nombre d'interventions, et sans débats contradictoires sur les proxys. Elle évoluera au fur et à mesure que d'autres interventions viendront à échéance.

A noter que, pour améliorer le consensus sur les valeurs de « proxys », le PPECF va mettre en ligne, sur son site web, la matrice SROI PPECF, et en faire ainsi, un outil participatif, par lequel, les internautes auront l'opportunité de commenter et de critiquer ces valeurs des « proxys ».

Contacts PPECF

Yaoundé - Cameroun
Téléphone : +237 670 66 85 16
Email du Coordinateur : romain.lorent@eco-consult.com
Localisation : nouvelle route bastos
Site Web: www.ppecf-comifac.com

Vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter? Cliquez sur ce lien